

1977-2017, les quarante ans de la loi sur l'architecture

Article 1 de la loi du 3 janvier 1977

L'architecture est une expression de la culture.

La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. Les autorités habilitées à délivrer le permis de construire ainsi que les autorisations de lotir s'assurent, au cours de l'instruction des demandes, du respect de cet intérêt.

En conséquence :

- 1° Les maîtres d'ouvrage sont tenus de faire appel au concours des architectes dans les conditions et limites indiquées au titre I^{er} ci-après ;
- 2° Des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont institués. Ils sont chargés d'aider et d'informer le public conformément au titre II ;
- 3° L'exercice de la profession d'architecte et son organisation sont soumis aux règles figurant aux titres III et IV ;
- 4° Les dispositions du Code de l'urbanisme relatives à l'architecture sont réformées conformément au titre V.

Entrée gratuite sur inscription à :
comitehistoire@culture.gouv.fr
ou **01 40 15 79 71**

Illustrations : Les Hautes-Formes, Christian de Portzamparc © ADAGR, Paris.
Après les barres et les tours qui ont illustré la rénovation urbaine, l'architecte rapproche ville ancienne et architecture contemporaine.

Fabrication : Tansfaire - Photographie : © Centre Pompidou - MAM, CO, Dist. BNM, Grand Palais / Philippe Migonot



Mercredi 11 janvier 2017

Académie d'architecture
9, place des Vosges, 75004 Paris



Comité d'histoire
du ministère de la Culture
et de la Communication



■ 9 h 30 Accueil par **Manuelle Gautrand**, *présidente de l'Académie d'architecture*

Ouverture par **Maryvonne de Saint Pulgent**,
présidente du Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication

La loi sur l'architecture dans le programme du Comité d'histoire

Introduction par **Florence Contenay**, *ancienne chef de la Division de la création architecturale*

Les enjeux de la loi sur l'architecture, ses enseignements, son actualité

■ 10 h 30 Première table ronde : **La loi sur l'architecture, une longue marche**

Président : **Jean-Pierre Bady**, *ancien directeur du patrimoine*

Rapporteur : **Jean-Baptiste Minnaert**, *historien, professeur à Paris 4 Sorbonne*

Intervenants :

Daniel Le Couëdic, *professeur à l'université de Bretagne occidentale*

Jean-Pierre Bady, *ancien conseiller technique au cabinet du Premier ministre*

Marie-Jeanne Dumont, *architecte, historienne, maître de conférences à l'ENSA de Paris-Belleville*

Éric Lengereau, *architecte, historien*

Wladimir Mitrofanoff, *architecte, ancien président de l'Académie d'architecture*

Jean-Claude Ribaut, *ancien chargé de mission à l'Ordre des architectes*

■ 12 h 15 Questions de la salle



■ 14 h Deuxième table ronde : **La loi sur l'architecture, l'intérêt public et la qualité architecturale**

Président : **Yves Dauge**, *ancien sénateur*

Rapporteur : **Arlette Auduc**, *historienne, conservateur en chef du patrimoine*

Intervenants :

Cristina Conrad, *architecte conseil de l'État, ancienne présidente de l'Ordre des architectes IDF*

Françoise Fromonot, *architecte, critique, enseignante à l'ENSA Paris-Belleville*

Philippe Laurent, *maire de Sceaux et ancien président de Paris-Métropole*

Henri Le Pesq, *ancien directeur du CAUE des Côtes-d'Armor*

Antoine Paoletti, *chef du STAP de la Somme*

■ 15 h 15 Troisième table ronde : **L'évolution de la profession d'architecte**

Président : **Jean-Pierre Dupont**, *ancien directeur de l'architecture et de l'urbanisme*

Rapporteur : **Gwenaël Querrien**, *rédactrice en chef d'Archiscopie*

Intervenants :

Véronique Biau, *AUCE, docteur en sociologie, directrice du CRH à l'ENSA Paris Val-de-Seine*

Patrick Colombier, *président du Syndicat de l'architecture*

Pablo Katz, *membre de l'Académie d'architecture, ancien président de la SFA*

Dominique Riquier-Sauvage, *architecte, ancienne présidente de l'UNSA représentant l'UNAPL au CESE*

■ 16 h 30 **Synthèse des tables rondes** par les trois rapporteurs autour de **Florence Contenay**,
membre du Comité d'histoire

■ 16 h 45 **La loi de 1977 et l'Académie d'architecture** intervention de **Manuelle Gautrand**,
présidente de l'Académie d'architecture

■ 17 h Conclusion : **La loi sur l'architecture à l'épreuve du temps 1977-2017**

Modérateur : **Maryvonne de Saint Pulgent**, *présidente du Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication, ancien directeur du patrimoine*

Vincent Berjot, *directeur général des patrimoines*

Patrick Bloche, *député, président de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation*

Catherine Jacquot, *présidente du conseil national de l'Ordre des architectes*

■ 18 h Allocution de clôture par **Audrey Azoulay**, *ministre de la Culture et de la Communication ou son représentant*